

DEVANCER SA RETRAITE

DES IMPACTS FINANCIERS À CONSIDÉRER

JOANNE LEBEL



Amina* et Marc* prévoient prendre leur retraite le 31 décembre 2031, à 65 ans. Pour des raisons familiales, ils envisagent maintenant un départ dès 2026, à 60 ans. Ce projet est-il réaliste et quels ajustements financiers faudrait-il prévoir ?

Une retraite anticipée implique non seulement des retraits plus hâtifs, mais aussi le financement de **cinq années supplémentaires** de retraite, tout en mettant fin aux cotisations au RRQ, aux REER, CELI et placements non enregistrés.

PORTRAIT FINANCIER DU COUPLE ET HYPOTHÈSES

Le couple possède des économies diverses (tableau), ainsi qu'une résidence principale d'une valeur de 700 000 \$, complètement payée.

Si les deux conjoints continuent de travailler jusqu'en 2031, ils pourront compter sur des revenus annuels de 195 000 \$ chacun. Le coût de vie actuel du couple, qu'il souhaite maintenir à la retraite, est de 80 000 \$, ce qui lui permet de cotiser 32 000 \$ chacun à leur REER et d'épargner dans

TABLEAU

ACTIFS FINANCIERS DU COUPLE AU 1^{ER} JANVIER 2026

	Actifs d'Amina	Actifs de Marc
REER	425 000 \$	475 000 \$
CELI	115 000 \$	109 000 \$
Compte non enregistré	75 000 \$	55 000 \$
Total des actifs du couple	1 254 000 \$	

d'autres comptes. Dans le scénario d'une retraite à 65 ans, en 2031, les conjoints auront suffisamment d'actifs financiers pour s'assurer une retraite à la hauteur de leurs attentes jusqu'à l'âge de 95 ans.

Les conjoints souhaitent toutefois savoir si la somme totale des actifs actuels du couple (1 254 000 \$) pourrait leur permettre de cesser de travailler dès janvier 2026, et de vivre de leurs retraits jusqu'à 95 ans.

Pour répondre à la question, il faut notamment tenir compte des prestations provinciales du RRQ, qui viendront s'ajouter à leurs épargnes personnelles. Ces prestations seront toutefois réduites, puisqu'elles seraient demandées avant l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse d'un départ à la retraite en 2026 plutôt qu'en 2031, le manque à gagner pour le couple serait d'environ 1 500 000 \$. Ce montant s'explique principalement par la perte de revenus des deux conjoints sur une période de cinq ans – après impôts et cotisations au RRQ – ainsi que par les rendements non réalisés sur ces sommes.

Une retraite anticipée entraîne donc un double effet : l'arrêt de l'épargne et des cotisations au RRQ, combiné au début de retraits hâtifs pour couvrir le coût de la vie, estimé à 80 000 \$ par année.

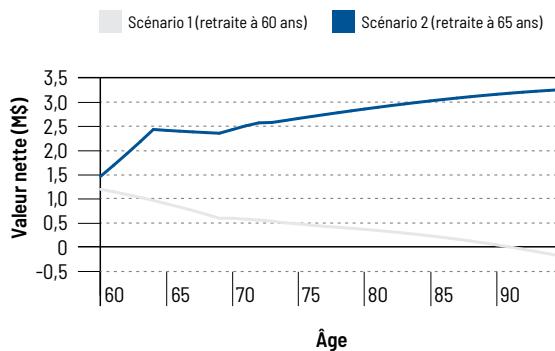
LES PRESTATIONS DU RRQ : UNE DIFFÉRENCE CONSIDÉRABLE

La rente de retraite versée par le RRQ varie d'une personne à l'autre, selon les revenus de travail accumulés au fil des ans et l'âge au moment où la rente est demandée. Dans l'hypothèse d'un départ à la retraite à 60 ans (scénario 1), chacun des deux conjoints recevrait une rente mensuelle de 881 \$. À partir de ce moment, ils ne cotiseraient plus au RRQ et leurs prestations n'augmenteraient plus (figure).

Joanne Lebel est planificatrice financière et fiscaliste à Fonds FMOQ¹

FIGURE

COMPARAISON DU SCÉNARIO 1 (RETRAITE À 60 ANS) ET DU SCÉNARIO 2 (RETRAITE À 65 ANS)



À l'inverse, en poursuivant leur activité professionnelle pendant cinq années supplémentaires (scénario 2) et en continuant de cotiser au RRQ, leur rente mensuelle atteindrait 1 491 \$ chacun, soit une hausse significative (*figure*). Pour le couple, cela représente un revenu additionnel d'environ 14 640 \$ par année à la retraite, un montant appelé à être indexé dans le temps.

FIN DE L'ÉPARGNE ET IMPACT SUR LA DURÉE DU DÉCAISSEMENT

Lee RRQ n'est pas le seul régime auquel Amina et Marc cesseraient de cotiser en cas de retraite anticipée. De 60 à 65 ans, ils ne pourraient plus alimenter leurs REER, CELI et placements non enregistrés, et devraient plutôt commencer à les décaisser.

À cela s'ajoutent des prestations du RRQ réduites et une période de croissance des actifs écourtée. Le couple devrait donc puiser davantage dans ses épargnes, plus tôt et plus longtemps : leurs placements devraient financer 35 années de retraite plutôt que 30, entraînant des retraits totaux plus élevés.

En cas de retraite anticipée, on observe un manque à gagner à l'âge de 91 ans. Cet exemple repose sur les hypothèses suivantes : une espérance de vie de 95 ans, un profil de portefeuille équilibré modéré générant un rendement annuel de 4,84 %, un taux d'inflation de 2,1 %, ainsi que l'application du fractionnement du revenu entre conjoints.

COMMENT ÉVITER DE MANQUER D'ARGENT ?

Pour arriver à subvenir à leurs besoins avec un coût de vie de 80 000 \$ par année, Amina et Marc doivent revoir leur plan de retraite anticipée. Leurs actifs actuels sont insuffisants pour les soutenir de 60 à 95 ans. Malgré tout, quelques options s'offrent à eux :

1. Réduire légèrement leur coût de vie à la retraite à 75 000 \$, par exemple en limitant les voyages, est un moyen simple d'équilibrer leur budget ; ou
2. Vendre leur maison au courant de leur retraite et déménager dans un logement en location pour récupérer une valeur de plus de 700 000 \$; ou
3. Comme les conjoints sont en bonne santé, ils pourraient repousser le début des versements du RRQ à 70 ans, afin d'en augmenter le montant. En réalité, le régime permet même de reporter les rentes jusqu'à 72 ans, bonifiant ainsi les prestations de 0,7 % pour chaque mois de report après 65 ans d'âge. Dans le cas d'Amina et Marc, un report de cinq ans se traduirait par une augmentation de 42 % des prestations. Il subsiste toutefois une différence selon l'âge de la retraite à cause des contributions réduites.

Les impacts financiers d'une retraite anticipée peuvent être considérables. Néanmoins, avec une bonne préparation et l'aide d'experts, selon votre profil financier, vos objectifs, les moyens de maximiser la valeur des rentes et le décaissement de vos actifs, il est toujours possible d'ajuster votre trajectoire vers la retraite. ■

* prénoms fictifs

¹Fonds FMOQ est un nom de marque exploité par Société de services financiers Fonds FMOQ inc. à travers ses filiales. Conseil et Investissement inc. est inscrite à titre de courtier en épargne collective et planificateur financier auprès de l'AMF et est la propriété de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., une propriété de la FMOQ. La Société offre des services financiers auprès de clients résidents du Québec.

Les renseignements sont fournis à titre informatif seulement et ne constituent pas des conseils financiers, fiscaux, juridiques ou professionnels. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de consulter un professionnel qualifié afin d'obtenir un avis adapté à votre situation personnelle.

Note de la rédaction. Ce texte a été écrit, révisé et mis en pages par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et ses mandataires. Il n'engage que ses auteurs.